

## MICROPROGRAMME

# NUTRITION - ALIMENTATION FONCTIONNELLE ET SANTÉ

**Ce microprogramme est un programme de formation continue qui s'adresse au professionnel de la santé appelé à répondre à la demande grandissante d'information, de la part de la population, sur les produits de santé naturels, les nutraceutiques, les aliments fonctionnels et l'alimentation dans son ensemble.**

### CE PROGRAMME EN BREF

Il vous permettra de :

- Comprendre le lien entre l'alimentation et plusieurs pathologies présentes dans nos sociétés industrialisées;
- Acquérir des connaissances sur les dernières recherches qui font un lien entre l'alimentation et la santé;
- Connaître les nouvelles approches préventives permettant une meilleure gestion du risque de maladies chroniques;
- Développer votre sens critique quant à la pertinence de plusieurs approches ou produits préventifs liés à la nutrition, lesquels sont plus ou moins bien documentés dans la littérature scientifique.

### PARTICULARITÉS ET ATTRAITES

**Régime d'études :** temps complet ou temps partiel

**Crédits :** 15

Ce microprogramme se donne entièrement à distance. Il s'adresse aux professionnels de la santé et aux spécialistes en technologies alimentaires désirant obtenir une formation supplémentaire dans le domaine de l'alimentation fonctionnelle et de la santé.



**Sessions d'admission :** Automne/hiver

**Conditions d'admission :** Être titulaire d'un baccalauréat en nutrition, en sciences et technologie des aliments ou d'un diplôme jugé équivalent.

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de cycle d'au moins 3 sur 4,33 au cours de ses études de premier cycle.

Le candidat diplômé dans une discipline connexe (par exemple kinésiologie, médecine, pharmacie, sciences infirmières) peut être admissible.

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne de cycle d'au moins 3 sur 4,33 au cours de ses études de premier cycle. Le candidat doit posséder un minimum de deux années d'expérience professionnelle dans le domaine de la nutrition et des sciences des aliments.

Le candidat devra transmettre un curriculum vitae et une lettre d'un maximum de 500 mots décrivant ses intérêts professionnels.